



**Rapport du président du jury des concours externe et interne
pour l'accès à l'emploi de secrétaire des systèmes d'information et de communication
au titre de l'année 2017**

J'ai volontiers accepté la proposition de la Direction des ressources humaines de présider le jury du concours pour l'accès à l'emploi de secrétaire des systèmes d'information et de communication (SeSIC) pour 2017.

Je remercie tous les membres du jury pour leur disponibilité et pour les grandes compétences qu'elles et ils ont mis à la disposition du ministère afin de sélectionner les meilleurs candidats ; au nom des membres du jury, je remercie le bureau des concours pour son professionnalisme, l'organisation parfaite du déroulement des épreuves et l'appui apporté au jury.

L'ouverture du concours

Le dernier concours de SeSIC remontait à 2015. Les principales modifications introduites depuis lors par l'arrêté du 29 janvier 2016 portaient sur l'obtention de la qualification de programmeur (précisions sur les épreuves qualifiantes et l'obligation d'être reçu au concours pour obtenir la qualification) et sur la suppression du caractère éliminatoire de la note de mathématiques.

L'arrêté d'ouverture du concours a été publié le 25 août 2016. Deux emplois étaient à pourvoir : 1 au titre du concours externe, 1 au titre du concours interne.

366 candidats se sont inscrits au concours externe, 54 au concours interne. La moitié des candidats inscrits était constituée de femmes. Les candidats inscrits étaient pour moitié âgés de moins de 30 ans.

Les épreuves d'admissibilité

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées les 10 et 11 janvier à Paris.

Le jury s'est réuni le 16 février pour établir la liste des candidats admissibles aux deux concours. Il a constaté, à nouveau cette année, un taux de présence très faible aux épreuves d'admissibilité : 49 candidats ont participé à toutes les épreuves au concours externe et 18 à celles du concours interne.

Tous les correcteurs ont marqué leur appréciation de l'expérimentation du système de correction collaborative dématérialisée et ont vivement souhaité son extension à tous les concours et examens professionnels du ministère.

Les correcteurs ont marqué leur étonnement face à la mauvaise qualité de la présentation de très nombreuses copies et à la difficulté éprouvée par de nombreux candidats à exprimer clairement leurs idées par écrit. Les correcteurs de mathématiques ont constaté de graves lacunes dans cette discipline et les correcteurs d'anglais de sérieuses faiblesses dans cette langue.

A l'issue de la réunion du jury, huit candidats ont été déclarés admissibles au titre du concours externe, et deux au concours interne.

Les épreuves d'admission

Les épreuves d'admission ont eu lieu les 23 et 24 mars 2017 à Paris. Tous les candidats admissibles se sont présentés aux épreuves.

Concernant le concours externe, les candidats passaient deux épreuves : une épreuve pratique de mise en situation et un entretien avec le jury sur un sujet tiré au sort dans une discipline choisie comme option (conception logicielle ou infrastructures des systèmes d'information et de communication). Les candidats du concours interne avaient un entretien avec le jury, sur la base d'un dossier préparé en vue de la reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle ; l'autre épreuve d'admission était également un entretien avec le jury sur un sujet tiré au sort dans la discipline choisie comme option.

Les examinateurs de l'épreuve pratique ont fait part de leur étonnement devant les difficultés éprouvées par la plupart des candidats à effectuer des travaux pratiques simples.

Au total, on constate une nette dégradation de la qualité de la performance des candidats. La moyenne générale des notes s'est clairement dégradée par rapport au dernier concours :

-pour les épreuves du concours externe, la moyenne des notes des épreuves d'admissibilité est tombée de 8,57 en 2013 à 8,22 en 2015 et à 6,41 en 2017 ; les notes des épreuves orales d'admission de 13,02 en 2015 à 10,99 en 2017.

-pour les épreuves du concours interne, la moyenne des notes des épreuves écrites est passée de 7,91 en 2013 à 8,78 en 2015 et à 6,38 en 2017 ; la moyenne des notes des oraux d'admission est passée de 12,08 en 2015 à 11,38 en 2017.

Le jury reprend à son compte la recommandation exprimée par les précédents jurys de mener des campagnes d'information du ministère auprès des écoles d'informatique, qui devraient former le vivier naturel des candidats à ce concours.

Les résultats

La réunion d'admission s'est tenue le 31 mars 2017. Le jury a rapidement établi la liste des candidats déclarés admis ; les deux emplois ouverts ont été pourvus, 1 au concours externe, 1 au concours interne. Le jury a décidé d'établir une liste complémentaire pour chaque concours : deux candidats au concours externe et un candidat au concours interne.



Jean-François Blarel, président du jury

